

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 octobre 2022

**CD20221027_29
id. 6591**

Le 27 octobre 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme DELBREIL), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

**EXPÉRIMENTATION TZCLD
"TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE"
PAYS MIDI-QUERCY**

Le Pays Midi-Quercy s'engage dans une démarche en vue de préparer sa candidature à la deuxième expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée »

(TZCLD). Ce projet est porté par le plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE) du Pays Midi-Quercy.

Ce dispositif est issu de la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée ». L'idée est de rediriger les coûts de la privation d'emploi pour financer les emplois manquants en assurant de bonnes conditions de travail.

Ce dispositif est à destination de personnes privées durablement d'emploi depuis plus de 1 an et domiciliées depuis au moins 6 mois sur le territoire.

Pour le Département, le ciblage retenu concerne les bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Six principes fondamentaux gouvernent cette expérimentation :

- l'exhaustivité du territoire : un emploi doit pouvoir être proposé à tous les chômeurs de longue durée, à tous les demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle Emploi,
- l'embauche non sélective : l'emploi est produit en fonction des savoir-faire, des envies, des possibilités des personnes et de leur date de candidature,
- la qualité de l'emploi : double objectif : apporter d'emblée une sécurité à ceux qui subissent durablement la pénurie d'emploi avec le recours au contrat à durée indéterminée et permettre à chacun d'être acteur de l'animation de l'entreprise à but d'emploi,
- l'emploi à temps choisi : les personnes embauchées choisissent leur temps de travail,
- l'emploi-formation : l'emploi proposé doit permettre d'acquérir de nouvelles compétences. Le caractère formateur doit toujours être garanti : montée en compétences, mobilité professionnelle, formation continue,
- la création nette d'emploi : les entreprises à but d'emploi doivent proposer des emplois supplémentaires, non concurrentiels.

Le financement du fonds d'expérimentation territoriale prévoit une participation :

- de l'État, fixée à 102 % du montant brut horaire du salaire minimum de croissance (SMIC) appliqué au nombre d'équivalent temps plein,
- du Département, fixée à hauteur de 15 % du montant de la participation de l'État,

La candidature du PLIE sur l'expérimentation sera déposée dès que la démarche expérimentale sera totalement déployée. Au regard de l'avancée du projet, une demande d'habilitation pourrait être déposée entre la fin de l'année 2022 et le premier trimestre 2023. Elle doit contenir, obligatoirement, une délibération du Conseil départemental qui doit ainsi affirmer son soutien dans la démarche.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée »,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, habitat,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, le soutien du Département à la candidature du territoire du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Midi-Quercy auprès du fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (ETCLD), pour la mise en œuvre de l'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée » ;
- Décide de participer, à cet effet, au pilotage du projet lors du comité local pour l'emploi (CLE) du territoire pôle d'équilibre territorial et rural engagé dans la démarche expérimentale.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL